

**ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL
de MOLLANS-sur-OUVEZE**
du 2 Novembre 2010,
par les élus de « Mollans Autrement »

Rappel :

Le 23 janvier 2009 la majorité du Conseil a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Commune (PLU).

Le 4 juin 2009 Monsieur le Préfet de la Drôme a fait part dans une lettre de 5 pages, motivée, de son AVIS DÉFAVORABLE.

- Cette lettre N'A JAMAIS ETE COMMUNIQUÉE AU CONSEIL.

Par courrier électronique du 9 juin 2009, la DDE demandait à Monsieur le Maire de MOLLANS-Sur-OUVEZE « de reporter l'enquête publique et donc d'annuler l'arrêté du 14 mai 2009 prescrivant l'enquête publique ».

- Le Conseil n'a JAMAIS ETE INFORMÉ DES COMMUNICATIONS DE LA DDE.

Malgré 2 appels téléphoniques de la DDE, à Monsieur le Maire, le 10 juin 2009, l'enquête publique s'est déroulée du 11 juin au 21 juillet 2009.

Le 19 août 2009 le Commissaire Enquêteur publiait son rapport avec un avis favorable assorti néanmoins de nombreuses réserves et émettait un avis défavorable pour le projet concernant la future station d'épuration.

Le 28 septembre 2009 le conseil avait à son ordre du jour « station d'épuration, emplacement + tracé ».

Nos élus avaient demandé, en vain, les pièces concernant cet ordre du jour. Ils découvraient en début de réunion 2 schémas concernant des propositions de tracés pour les nouveaux réseaux d'assainissement de la nouvelle station d'assainissement ; aucune évaluation de coût !

Monsieur le Maire précisait en outre que l'emplacement de la station avait été décidée lors de la précédente mandature (avant les élections municipales) le 10 septembre 2007, et que ce choix était définitif.

La loi et la jurisprudence rappellent clairement l'obligation d'informer les conseillers (tous les conseillers).

Les six Conseillers de Mollans Autrement constatant qu'ils ne disposaient pas des moyens nécessaires pour se prononcer ont donc refusé de délibérer et quitté la séance.

Bien que le quorum ne soit pas atteint (les tribunaux compétents exigeant la présence physique de la MAJORITE du Conseil au moment du délibéré, soit huit conseillers), Monsieur le Maire faisait voter cet ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL du 2 novembre 2010.

- PLU pour approbation :

Avant la réunion de ce Conseil, nous avons pu nous procurer auprès de la préfecture copie de la lettre de « refus » du PLU de MOLLANS, du 4 juin 2009, de Monsieur le Préfet de la Drôme que nous avons distribué dès notre arrivée au Conseil à tous les Conseillers Municipaux présents.

Pendant 16 mois, Monsieur le Maire n'a pas cru bon d'informer son Conseil de l'avis défavorable du Préfet (5 PAGES DE MOTIVATIONS !) ; nous avons donc demandé dès le début de la séance le REPORT de cet ordre du jour afin que chaque conseiller puisse prendre connaissance de l'importante lettre du préfet ; nous avons également informé le Conseil des Communications de la DDE des 9 et 10 juin 2009. Face au refus de Monsieur le Maire, les élus de Mollans Autrement ont attiré l'attention des conseillers sur le caractère irrégulier de ce point à l'ordre du jour et ont quitté la séance en indiquant clairement qu'ils pourraient donc être amenés à saisir le Tribunal Administratif. Ils précisaient cependant qu'ils reviendraient au Conseil pour la suite de l'ordre du Jour.

Les Conseillers de la majorité, après notre départ, ont accepté le report de cet ordre du jour. Les élus de « Mollans Autrement » ont également accepté de réintégrer le Conseil pour la suite de l'examen de l'ordre du jour.

- Marché cantine scolaire : Contrat de maîtrise d'œuvre

Le contrat de maîtrise d'œuvre (30 240 €) pour le compte de la commune, proposé par le cabinet d'architectes Sandrine Amorin, a été examiné par la commission école qui a fait part au Conseil de ses observations pour mieux assurer l'action du maître d'œuvre, et les recours de la commune, afin d'éviter les errements constatés lors du chantier de la Médiathèque.

Le montant prévisionnel des travaux serait de 252 000 €. La durée des travaux de 8 mois environ.

L'appel d'offre pour les travaux n'est pas encore engagé.

Le contrat a été approuvé à l'unanimité.

- Travaux de réaménagement des services techniques.

Selon M. le Maire il s'agit d'une mise aux normes des locaux techniques comprenant des travaux intérieurs et une rénovation des bâtiments en harmonie avec la place du Bicentenaire. L'entreprise « Four à Chaux » a été retenue. Les travaux s'élèvent à 27 280 €. Le Conseil a approuvé ces travaux.

- Virement de crédits

Le Conseil a autorisé diverses opérations comptables sans incidence sur le budget.

EPI (Informatique destinée aux cours de formations prévus à la médiathèque) achat de 6 postes fixes informatique pour la médiathèque et d'un portable : 19 000 € ; il s'agit de corriger l'imputation de cette somme, à la demande du perceuteur .Cette opération d'écriture serait sans incidence sur l'équilibre du budget.

Les cours d'informatique pourraient commencer avant la fin novembre. Le salarié engagé est déjà à pied d'œuvre ; cet emploi bénéficierait d'une aide du Pôle Emploi de l'ordre de 90 %

Différentes opérations comptables pour un montant de 2 380 € entraînent diverses écritures comptables qui sont approuvées par le Conseil.

FDAC (routes) un dépassement de 4 780 € pour le goudronnage, sera pris sur le compte de la médiathèque (*un emprunt de 1 500 000 € a été précédemment autorisé par le Conseil*).

Des honoraires pour le PLU s'élèvent à 2 500 €.

Convention avec la Poste

Installation d'un distributeur automatique de billets : selon la Poste, le taux d'utilisation serait insuffisant pour MOLLANS.

Cette réponse de la poste ne nous satisfait pas surtout si l'on considère que les communes avoisinantes en sont dépourvues. La presse signale en outre l'installation de distributeurs dans des petites communes, par la Poste, en France.

Nous avons demandé dans la négociation de la convention une aide financière au minimum de 3 000 € pour la remise en état et aux normes des locaux.

Cette création d'une agence communale s'avère délicate, malgré les assurances de la poste, et le choix du ou de la salarié(e) très important pour son service. Nous espérons que la commune fera les bons choix. Un surcoût pour le budget de fonctionnement de la commune n'est pas à exclure.

Le Conseil a approuvé la Convention.

FDAC 2011

Divers travaux de voiries sont prévus pour 2011

- Chemin du cimetière à Roubion

Les travaux de nivellement, de drainage (création d'un fossé), d'élargissement du chemin du cimetière au terrassement d'une maison en cours de construction sont déjà réalisés ; or ces travaux sont prévus pour 2011. M.Y.Roux précise que l'élargissement a été effectué sur ses propres terrains qu'il a cédé gracieusement.

- Chemin de Piébanaud : environ 30 m à remettre en état.

- Chemin Kummer, très dégradé le revêtement en bitume sur 100 m environ est à refaire.

- Chemin du four à chaux, très dégradé, très pentu « un gravillonnage » est préconisé par M. Reynaud. Pour notre part nous envisagions un goudronnage dans le prolongement de celui existant sur 50 m environ.

- Chemin Pisserouille - un « engravement » prévu.

- La Vouronnade : M. Reynaud propose la réfection de 50 m d'enrobé.

- Avenue de Verdun : poursuite de la réfection de l'avenue sur 300 m environ. (22 990 €).

Nous avons signalé à Monsieur Reynaud le mauvais entretien de la route (ancienne voie de chemin de fer) jusqu'au Pont des Trois Rivières, et notamment la dégradation des bas-côtés, ce qui rend dangereuse la circulation des cyclistes et des automobilistes sur cette portion de voie.

- Notre Dame des Anges : M. Reynaud propose un goudronnage (9 669 €)

L'Ensemble de ces travaux fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme).

Le Conseil à la majorité a approuvé ce programme de travaux.

DIA (exercice du droit de préemption de la commune)

Le Conseil n'a pas estimé devoir exercer son droit de préemption pour les cessions qui lui ont été exposées.

Questions diverses

- Future station d'épuration

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage, M. le Maire, après consultation, propose au Conseil de retenir l'entreprise EPSI pour la mission « sps » et l'APAVE Valence pour le Contrôle Technique.

Le Conseil donne son accord.

- Nous avons demandé d'assurer la fermeture de la porte du local du surpresseur la Rouvirette. Monsieur le Maire nous a assuré que le nécessaire serait fait les travaux de remplacement de ce matériel devraient commencer prochainement.

- Ancienne voie de chemin de fer vers Pierrelongue trous sur l'ancienne voie ferrée, nous avons demandé la mise en place de marqueurs fluorescents permettant de visualiser la limite des bas côtés sur cette voie étroite.

- Le logement de la Poste en cours d'achèvement est loué au 1^{er} décembre, le loyer est fixé à 368 € mensuellement.

- Eclairage extérieur de la salle du Bicentenaire, l'éclairage actuel est insuffisant ; plusieurs solutions sont envisagées et à étudier.

- Problème de « chats » : de nombreux habitants du centre du village se plaignent d'une prolifération inquiétante des chats ; nous avons demandé à M. le Maire de résoudre ce problème sanitaire qui est de sa compétence ; la SPA de l'Isle sur la Sorgue pourrait être contactée pour remédier à ce problème.

- Un règlement pour la réservation des salles de la médiathèque a été mis au point :

- Gratuité une fois par semaine ; au-delà, 20 € defacturation POUR LES Associations de Mollans.

- Pour les associations extérieures, 50 € la ½ journée, 80 € la journée - caution de 100 € ; Les Associations Mollanaises seront prioritaires pour l'utilisation.

La Mairie dispose d'un préavis de une semaine pour une affectation ponctuelle et prioritaire.

Nota : les commentaires sont en *italique*.